



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation transitoire de solidarité

Question écrite n° 126070

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation que connaissent les personnes au chômage non indemnisé et non éligibles à l'allocation transitoire de solidarité, approchant l'âge de la retraite et qui ont vu depuis peu l'âge légal de la retraite repoussé. Leur situation financière était précaire et cet allongement supplémentaire du temps avant leur retraite leur cause un préjudice dans la mesure où ils comptaient pouvoir prendre leur retraite à une date déterminée leur permettant de faire de nouveaux projets qu'ils voient ainsi repoussés. Dès lors, il lui demande si un aménagement spécifique ne pourrait être prévu pour les personnes atteignant l'âge de la retraite avec « retard » au regard des difficultés spécifiques que cette réforme de l'allongement de la durée de cotisation leur cause.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126070

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 417

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)